



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Du 12 AVRIL 2021 - 18H00 à Saint bauzille de Putois

Présents :

AGONES : RIGAUD Véronique.

CAZILHAC : COMPAN Pierre, ROUVIERE Christian, SERVIER-CANAC Magali.

GANGES : CANARD Bruno, CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, HOST Benoît, SANTNER Muriel, VIGNAL Marinège.

GORNIES : POVREAU Joël.

LAROQUE : AGRANIER Mary-José, CIRIBINO Pierrick.

MONTOLIEU : CHAFIOL Guilhem.

MOULES ET BAUCELS : MOLIERES Jean-François.

ST BAUZILLE DE PUTOIS : BURDIN Jean. MOTARD Anne-Marie, THEROND Elisabeth.

ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas.

ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise.

SUMENE : CASTANIER Pascale, GEORGES Coralie, LUCAS Lambert.

Absents représentés :

LAROQUE : TRICOU Julien par SERVIER-CANAC Magali.

MOULES ET BAUCELS : CELERIER Daniel par MOLIERES Jean-François.

ST BAUZILLE DE PUTOIS : ALLE Oscar par BURDIN Jean.

Absents :

BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude.

GANGES : CHANTON Bruno, FINO Sophie.

LAROQUE : CARRIERE Michel.

ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc

Monsieur le Président procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour n°0 : Approbation du compte rendu du conseil du 25 mars 2021

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil communautaire du 25 mars 2021.

Il n'y a pas d'observation.

Il met au vote le compte-rendu qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour n°01 : Compte administratif 2020 et Compte de gestion du receveur – Budget principal

Madame Magali SERVIER-CANAC, vice-présidente en charge des finances, présente aux membres du conseil communautaire le compte administratif 2020 du budget général qui est conforme au compte de gestion du receveur.

Le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats mentionnés ci-dessous.

Libellé	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture cumulé 2020
Section Investissement : Recettes exercice Dépenses exercice Excédent Déficit.....	+ 316 180.07 €		+ 1 129 309.38 € - 821 985.64 € +307 323.74 €	-108 647.45 €	+ 514 856.36 €

Section fonctionnement : Recettes exercice Dépenses exercice Excédent Déficit.....	+ 1 682 853.60 €	- 635 922.75 €	+ 10 088 731.46 € - 9 094 994.13 € + 993 737.33 €	+ 13 949.15 €	2 054 617.33 €
TOTAL	1 999 033.67 €	- 635 922.75 €	+ 1 301 061.07 €	- 94 698.30 €	+ 2 569 473.69 €

Reste à réaliser dépenses réelles 4 081 485 €

Reste à réaliser recettes engagées 2 070 200 €

Le résultat réel de la section d'investissement fait **apparaître un déficit de 1 496 428.64 €**

Le résultat de fonctionnement à affecter est de **2 054 617.33 €**.

Madame la vice-présidente propose au Conseil de Communauté d'approuver les résultats du compte administratif 2020 de la Communauté tels que résumés ci-dessus.

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2020 de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et le compte de gestion 2020 du receveur.

Ordre du jour n°02 : Compte administratif 2020 et Compte de gestion du receveur – Budget Annexe ZAE des Broues

Madame Magali SERVIER-CANAC, vice-présidente en charge des finances, présente aux membres du conseil communautaire le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE des Broues qui est conforme au compte de gestion du receveur.

Le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats mentionnés ci-dessous.

Libellé	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture cumulé 2020
Section Investissement : Recettes exercice Dépenses exercice Excédent Déficit.....	- 349 918.48 €		+ 349 948.48 € - 272 783.07 € + 77 165.41 €	- 272 753.07 €

Section fonctionnement :				
Recettes exercice			+ 370 281.07 €	
Dépenses exercice			- 361 384.19 €	
Excédent	+ 6 057.66 €		+ 8 896.88 €	+ 14 954.54 €
Déficit.....				
TOTAL	- 343 860.82 €		+ 86 062.29 €	- 257 798.53 €

Le résultat de fonctionnement à affecter est de + 14 954.54 €

Le résultat d'investissement à affecter est de – 272 753.07 €

Madame la vice-présidente propose au Conseil de Communauté d'approuver les résultats du compte administratif 2020 de la Communauté tels que résumés ci-dessus.

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2020 de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et le compte de gestion 2020 du receveur.

Ordre du jour n°03 : Affectation du résultat 2020 – Budget principal

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020 et d'en avoir constaté les résultats, il est proposé au conseil de communauté d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

- ▶ Résultat de fonctionnement : + 2 054 617.33 €
- affecter en réserve au compte 1068 la somme 754 617.33 € (section d'investissement)
- conserver en excédent reporté de fonctionnement la somme de 1 300 000 € (au 002 en section de fonctionnement)
- ▶ Résultat d'investissement : + 514 856.36 €
- reporter les 514 856.36 € en excédent antérieur reporté (au 001 en section d'investissement)

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus

Ordre du jour n°04 : Affectation du résultat 2020 – Budget annexe ZAE des Broues

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020 et d'en avoir constaté les résultats, il est proposé au conseil de communauté d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

- ▶ Résultat de fonctionnement : + 14 954.54 €
- conserver en excédent reporté de fonctionnement la somme de 14 954.54 € (au 002 en section de fonctionnement)
- ▶ Résultat d'investissement : - 272 753.07 €
- reporter du déficit d'investissement de 272 753.07 € (au 001 en section d'investissement)

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus

Ordre du jour n°05 : Vote du taux des taxes de la fiscalité additionnelle

Le Président expose au Conseil que suite à l'exécution satisfaisante du budget 2020 il n'est pas indispensable de modifier les taux de fiscalité additionnelle pour cette année.

Il rappelle également que la taxe d'habitation a été supprimée et fait l'objet d'une compensation par l'Etat via le versement d'une fraction de TVA.

Les taux de fiscalité locale proposés sont les suivants :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	16.14 %	/
Taxe foncière sur le bâti	9.77 %	9.77 %
Taxe foncière sur le non bâti	37.02 %	37.02 %
Cotisation foncières des entreprises	30.19 %	30.19 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve les taux de fiscalité tels qui sont mentionnés ci-dessus.

Ordre du jour n°06 : Vote du taux de la TEOM

Monsieur Le Président rappelle au conseil que depuis 2005 notre collectivité vote directement le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le taux actuel est de 14.30%.

Au regard des résultats de ce service et des charges qui sont en fortes progression, il propose d'augmenter ce taux en 2021.

Taux 2020	Proposition Taux 2021
14.30%	14.90%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide à l'unanimité de fixer le taux à 14.90% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM) pour l'année 2021.

Ordre du jour n°07 : Vote du budget primitif 2021 – Budget général

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire et aux réunions de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 11 380 000.00 €
- Section d'investissement : 5 893 785.00 €

Le Président met le budget au vote et rappelle qu'il est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 tel que présenté.

Ordre du jour n°08 : Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe ZAE des Broues

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire et aux réunions de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 565 853.00 €
- Section d'investissement : 545 753.00 €

Le Président met le budget au vote et rappelle qu'il est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 tel que présenté.

Ordre du jour n°09 : Subventions de fonctionnement aux amicales et associations

Suite à la commission des finances, le Président propose d'octroyer les subventions exposées ci-dessous pour l'année 2021 :

◆ Coopérative scolaire de l'école de Brissac	1 451 €
◆ Coopérative scolaire de l'école du Thaurac	4 994 €
◆ Les amis de l'école de Ganges	7 898 €
◆ APE de l'école primaire de Sumène	2 618 €
◆ APE l'école de Cazilhac	3 872 €
◆ Office de Tourisme Cévennes Méditerranée	255 000 €
◆ Mission Locale Garrigue et Cévennes	25 303.20 €
◆ Amicale du personnel de la Communauté de Communes	26 000 €
◆ Rased Ganges	1 000 €
◆ Rased Viganais	500 €
◆ Centre socioculturel l'Agantic (2020 + 2021)	171 454 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer les subventions telles que mentionnées ci-dessus.

Ordre du jour n°10 : Participation à la Plateforme d'initiative locale : Initiative Gard.

Le Président informe le Conseil Communautaire que la plateforme d'initiative locale Initiative Gard a renouvelé sa demande annuelle de participation. Pour rappel, cette association a pour rôle d'accorder des prêts d'honneur à des micro entreprises le plus souvent artisanales en cours de création, développement ou de reprise. Cette mesure d'accompagnement consiste à accorder un prêt à 0% de 4 500 à 40 000€. Ce prêt à caractère personnel augmente ainsi les fonds propres de l'entreprise, constituant ainsi un effet de levier sur l'obtention des prêts bancaires.

Depuis 2014, Initiative Gard a accompagné 23 projets sur le territoire de la Communauté de Communes pour un montant de 314 000 € permettant la création ou le maintien de 62 emplois.

La participation annuelle demandée à la Communauté de Communes est de 5 400 € (soit 0.40 € / habitant). Celle-ci permettrait de venir abonder le fonds permettant d'aider les entreprises du territoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à verser la participation à la plateforme d'initiative locale : Initiative Gard pour un montant de 5 400.00 €.

Ordre du jour n°11 : Signature du protocole d'intention pour le CRTE

Le Président rappelle que les Communautés de Communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises sont déjà engagées dans un contrat de ruralité avec l'Etat depuis le 13 mars 2017 pour une durée de 3 ans.

Dans ce cadre, et suite à une circulaire du 20 novembre 2020 envoyée aux Préfets, l'Etat souhaite décliner un projet de relance et de transition écologique, simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités. Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), appelé à remplacer de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation préexistants, est un nouveau cadre de dialogue entre les priorités de l'Etat et les projets de territoire des collectivités. Le conseil communautaire s'est d'ailleurs prononcé favorablement sur le maintien du périmètre des EPCI pour conclure ce contrat (délibération n°2 du 3 février 2021).

Il convient maintenant d'autoriser le Président à signer le protocole d'intention pour la mise en œuvre d'un CRTE (fin avril 2021).

En effet, l'État et les Communautés de Communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises partagent la volonté commune d'engager, au cours du premier semestre 2021 des réunions de travail avec l'ensemble des forces vives locales afin de construire le projet du territoire intercommunal pour les six années à venir, axé sur des réflexions d'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

L'objectif commun est de finaliser une première version de ce contrat en 2021, qui pourra évoluer et s'enrichir par la suite, afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Le contrat propose une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

La signature du CRTE s'effectuera dans un second temps (2ème semestre 2021).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à signer le protocole d'intention pour un contrat de relance et de transition écologique

Ordre du jour n°12 : Avenant à la convention tripartite avec le centre socioculturel l'Agantic .

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la crise sanitaire impacte largement le fonctionnement des structures liées à la petite-enfance et à l'enfance. C'est pourquoi il est nécessaire de modifier la périodicité de versement de la subvention versée à l'Agantic dans le cadre de la convention tripartite afin de prendre en compte le fonctionnement réel des activités mentionnées et notamment du centre de loisirs. Il présente le projet d'avenant à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'adopter l'avenant à la convention tripartite tel qu'annexé à la présente
- d'autoriser le Président à signer l'avenant.

Ordre du jour n°13 : Attributions et versements de subventions aux associations au titre des actions jeunesse 2021.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté les projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre des actions jeunesse 2021 « 1° appel à projet ». Ils ont été présentés et examinés par la Commission « affaires scolaires, enfance et jeunesse » le 25 février 2021, les membres de la Commission proposent de soutenir les projets comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

Il est également demandé de procéder aux versements des subventions selon les modalités suivantes :

- Versement d'un premier acompte égal à 70 % de la subvention après délibération
- Versement du solde après achèvement de l'opération, sur présentation pour chaque action : d'un compte-rendu d'activité, d'un bilan financier détaillé.

Ordre du jour n°14 : Approbation des règlements intérieurs des activités périscolaires.

Monsieur le Président rappelle que des modifications qui ont été décidées concernant le fonctionnement des activités périscolaires et plus particulièrement au niveau des inscriptions aux divers services.

Il convient de valider les règlements intérieurs pour chaque école afin qu'ils soient applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

-d'approuver les règlements intérieurs des activités périscolaires pour chaque école tels que présentés.

-d'autoriser le Président à signer les règlements intérieurs des activités périscolaires.

Ordre du jour n°15 : Adoption du projet d'établissement du multi-accueil de Ganges

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement (PSU) avec la CAF, les établissements d'accueil de la petite-enfance doivent établir un projet d'établissement. Ce document doit être renouvelé pour le multi-accueil de Ganges.

Le projet d'établissement du multi-accueil de Ganges est présenté aux membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

-d'adopter le projet d'établissement du multi-accueil de Ganges tel qu'annexé à la présente délibération.

-d'autoriser le Président à signer le projet d'établissement du multi-accueil de Ganges.

Ordre du jour n°16 : Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Président propose au conseil de modifier le tableau des effectifs afin de créer un poste de chargée de mission responsable des finances.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs tel que joint à la présente délibération.

Ordre du jour n°17 : Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière de l'école de Cazilhac auprès de la Région Occitanie.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la chaudière gaz de l'école de Cazilhac est tombée en panne et ne peut pas faire l'objet d'une réparation.

Aussi dans le cadre de son remplacement Monsieur le Président propose de poursuivre les renouvellements avec des équipements utilisant l'énergie bois.

Le coût des travaux de remplacement s'élève à 85 800 € TTC, il propose donc de demander une subvention à la Région Occitanie afin d'aider financièrement à la réalisation de ce projet qui répond aux souhaits de se diriger vers des énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à demander une subvention à la Région Occitanie pour ce projet et à signer tout document s'y afférent.

Ordre du jour n°18 : Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière de l'école de Cazilhac auprès de l'ADEME.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la chaudière gaz de l'école de Cazilhac est tombée en panne et ne peut pas faire l'objet d'une réparation.

Aussi dans le cadre de son remplacement Monsieur le Président propose de poursuivre les renouvellements avec des équipements utilisant l'énergie bois.

Le coût des travaux de remplacement s'élève à 85 800 € TTC, il propose donc de demander une subvention à l'ADEME afin d'aider financièrement à la réalisation de ce projet qui répond aux souhaits de se diriger vers des énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à demander une subvention à l'ADEME pour ce projet et à signer tout document s'y afférent.

Ordre du jour n°19 : Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière de l'école de Cazilhac auprès du Conseil Départemental de l'Hérault.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la chaudière gaz de l'école de Cazilhac est tombée en panne et ne peut pas faire l'objet d'une réparation.

Aussi dans le cadre de son remplacement Monsieur le Président propose de poursuivre les renouvellements avec des équipements utilisant l'énergie bois.

Le coût des travaux de remplacement s'élève à 85 800 € TTC, il propose donc de demander une subvention au conseil départemental de l'Hérault afin d'aider financièrement à la réalisation de ce projet qui répond aux souhaits de se diriger vers des énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à demander une subvention au conseil départemental de l'Hérault pour ce projet et à signer tout document s'y afférent.